

COMMUNIQUE TRES IMPORTANT

A l'effet de renforcer les mesures de prévention contre la prorogation du Coronavirus (COVID-19) sur le territoire national , et suite à la décision du Gouvernement Algérien de suspendre toutes les liaisons aériennes et maritimes avec l'ensemble des pays européens, notamment avec la France, à compter du 17 mars 2020, le Consulat d'Algérie à Saint-Etienne informe ses ressortissants que cette « suspension exceptionnelle » sera accompagnée par un dispositif de rapatriement des citoyens voyageant actuellement entre les deux pays.

Désormais les concitoyens concernés et désireux d'être rapatriés en Algérie , sont appelés de se rapprocher des structures suivantes :agences , escales , et comptoirs de la compagnie Air Algérie afin de s'y faire enregistrer.

